

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 11

Artikel: Les folies du téléphone
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).**Administration (abonnements, changements d'adresse),**
E. Monnet, rue de la Louve, 1.**Pour les annonces s'adresser exclusivement**
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.**ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;**
six mois, Fr. 2 50. — **Etranger, un an, Fr. 7 20.****ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.**
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.*Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.***LES FOLIES DU TÉLÉPHONE**

NOTRE ami Patet téléphonait de Lausanne à un village du canton de Vaud, un jour où une forte chute de neige avait quelque peu entremêlé les fils du réseau.

Drelin, drelin.

— Voilà !

— Mademoiselle, ayez la bonté de me donner M. le syndic de M.

Une pause.

— Voilà M. le syndic de M.

— Bien le bonjour, monsieur le syndic ; c'est l'épicier Patet, de Lausanne, qui voudrait vous dire un mot.

— Je vous écoute, monsieur Patet.

— Comment va la santé ?

— A merveille. Et vous-même, monsieur Patet ?

— Sauf un gros rhume, ça ne va pas trop mal, Dieu soit béni. Mais, pour en venir à mon affaire, je voulais vous dire que j'ai mille regrets de ne pouvoir vous envoyer des pruneaux de la première marque, parce que je n'en tiens plus que de la seconde...

La téléphoniste. — On vous répond ?

— Oui, mademoiselle.

— ... Mais je puis tout de même vous recommander la deuxième qualité, monsieur le syndic.

— C'est entendu, vous m'enverrez l'acte d'origine.

— Une attestation de provenance, si vous y tenez, oui, monsieur le syndic.

— Et un certificat de bonnes mœurs.

— Vous dites ?

— Un certificat de bonnes mœurs.

— Pourquoi faire ?

— C'est la règle.

— Pour des pruneaux ?

— Que me chantez-vous avec vos pruneaux ? La téléphoniste. — On vous répond ?

— Oui, mademoiselle, mais je n'y comprends rien.

— N'avez-vous pas demandé le directeur des écoles de V. ?

— Mais non, le syndic de M. !

— Attendez un instant. Voilà la communication rétablie.

* Une pause prolongée.

La téléphoniste. — On vous répond ?

— Non, mademoiselle.

— Je vais rappeler.

Nouvelle pause, puis une furieuse sonnerie.

La téléphoniste. — Voilà le syndic de M.

— C'est Patet, monsieur le syndic ; on nous avait coupé.

— Je puis compter sur vous, n'est-ce pas ?

— Absolument.

— Allons, tant mieux, ma sœur sera enchantée.

— Ah ! c'est pour madame votre sœur ?

— Non pas « madame », mais « mademoiselle » ma sœur ; vous ne voudriez pas être le garçon d'honneur d'une femme mariée !

— Mais je ne suis plus garçon, vous savez bien que j'ai même des filles en âge de convoler.